

DÉCISION

FCTC/COP10(25) Plan de travail et budget pour l'exercice 2024-2025

La Conférence des Parties,

Réaffirmant sa décision FCTC/COP1(9) sur l'adoption du Règlement financier de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (Convention-cadre de l'OMS) ;

Rappelant sa décision FCTC/COP9(7) sur le plan de travail et le budget pour l'exercice 2022-2023 ;

Ayant examiné le plan de travail et le budget pour l'exercice 2024-2025 soumis par le Secrétariat de la Convention dans le document FCTC/COP/10/17 ;

Rappelant sa décision FCTC/COP10(3) sur l'adoption, à titre transitoire, du plan de travail et du budget pour l'exercice 2024-2025 ;

Ayant également examiné les rapport de situation et rapports sur l'exécution figurant dans le document FCTC/COP/10/16 ;

DÉCIDE :

- a) d'adopter le plan de travail et le budget pour l'exercice 2024-2025, tels qu'ils figurent aux annexes 1, 2 et 3 de la présente décision ;
- b) de fixer le montant total des contributions évaluées des Parties pour l'exercice 2024-2025 à 8 801 093 dollars des États-Unis (USD) ;
- c) de financer les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des pays les moins avancés à l'aide des contributions évaluées jusqu'à la onzième session de la Conférence des Parties comprise ;
- d) de financer, en outre, les frais de voyage des pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure à l'aide des contributions évaluées, et de financer l'indemnité journalière correspondante à l'aide des contributions extrabudgétaires disponibles, jusqu'à la onzième session de la Conférence des Parties comprise ;

- e) d'autoriser le Secrétariat de la Convention à demander le règlement des contributions évaluées, y compris aux pays susceptibles d'être devenus Parties à la Convention entre la dixième et la onzième session de la Conférence des Parties, conformément au barème des contributions, comme indiqué au paragraphe b) de la présente décision ;
- f) de prier le Chef du Secrétariat de la Convention d'exécuter le plan de travail et le budget adoptés par la Conférence des Parties et de faire rapport sur leur mise en œuvre dans le cadre des rapports d'exécution présentés à la Conférence des Parties à sa onzième session ;
- g) d'autoriser le Secrétariat de la Convention à solliciter et recevoir des contributions volontaires extrabudgétaires pour des activités conformes au plan de travail ;
- h) de prier le Chef du Secrétariat de la Convention de tenir le Bureau régulièrement informé de l'exécution des plans de travail et des budgets approuvés par la Conférence des Parties ;
- i) d'encourager les Parties à verser des contributions extrabudgétaires pour atteindre les objectifs du plan de travail ;
- j) d'inviter la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac à couvrir la proportion des coûts partagés afférents au personnel de base, y compris le Chef du Secrétariat de la Convention, dans ses plans de travail et ses budgets respectifs ;
- k) de prier la Réunion des Parties d'envisager d'adopter un plan de travail et un budget compatibles avec le partage des coûts du personnel définis dans le plan de travail et le budget de la Conférence des Parties pour l'exercice 2024-2025.

ANNEXE 1

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR L'EXERCICE 2024-2025 : COÛTS DES ACTIVITÉS

CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC (CONVENTION-CADRE DE L'OMS)

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
1	But stratégique 1 : Accélérer l'action					
1.1	Objectif stratégique 1.1 : Donner la priorité aux mesures permettant d'accélérer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, y compris à des formes d'aide technique et financière efficaces pour apporter aux Parties un appui dans les domaines prioritaires identifiés					
1.1.1	Objectif spécifique 1.1.1 : Les Parties élaborent, mettent en œuvre et actualisent périodiquement des stratégies nationales antitabac complètes et chiffrées (article 5 de la Convention-cadre de l'OMS), en privilégiant des politiques multisectorielles et transversales, en se concentrant sur les articles de la Convention les plus importants dans le contexte national et en insistant sur l'appui aux Parties classées comme pays à revenu faible ou intermédiaire par l'Organisation de coopération et de développement économiques					
1.1.1.1	Déployer des missions d'évaluation des besoins sur demande, y compris un appui consécutif à l'évaluation des besoins	Nombre d'évaluations des besoins réalisées	Au moins 8 évaluations réalisées	0	320 000	320 000
1.1.1.2	Fournir une assistance technique aux Parties concernant l'article 5.1 (élaborer des stratégies nationales antitabac chiffrées), sur demande	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant l'article 5	Au moins 4 Parties ayant obtenu une assistance	0	160 000	160 000
1.1.1.3	Fournir une assistance technique aux Parties concernant les articles les plus importants dans le contexte national, sur demande	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant d'autres articles (autres que les articles 5, 6, 8, 11 et 13) en fonction de la priorité définie par le pays	Au moins 8 Parties ayant obtenu une assistance	0	320 000	320 000
	Total pour 1.1.1			0	800 000	800 000

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
1.1.2	Objectif spécifique 1.1.2 : Les Parties appliquent les mesures concernant les prix et les taxes (article 6)					
1.1.2.1	Fournir une assistance technique aux Parties concernant l'article 6, sur demande (y compris pour la coordination avec les parties prenantes et les partenaires qui peuvent fournir aux Parties des recommandations sur la taxation des produits du tabac)	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant l'article 6	Au moins 10 Parties ayant obtenu une assistance	0	400 000	400 000
	Total pour 1.1.2			0	400 000	400 000
1.1.3	Objectif spécifique 1.1.3 : Les Parties appliquent les mesures assorties d'un délai (articles 8, 11 et 13)					
1.1.3.1	Fournir une assistance technique aux Parties concernant les articles 8, 11 et 13, sur demande	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant les articles 8, 11 et/ou 13	Au moins 20 Parties ayant obtenu une assistance pour l'application des articles 8, 11 et 13	0	1 200 000	1 200 000
1.1.3.2	Élaborer des supports (outils d'apprentissage électronique, ensembles d'outils, notes d'orientation et manuels) pour appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre et maintien des outils existants	Nombre de nouveaux supports élaborés et diffusés	Au moins 4 nouveaux supports élaborés et mis à disposition des Parties pour utilisation	0	400 000	400 000
1.1.3.3	Organiser des ateliers pour remédier à des difficultés spécifiques identifiées par les Parties en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention-cadre et pour instaurer une coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire	Nombre de Parties ayant participé aux ateliers	Au moins 30 % des Parties ont participé à un atelier	0	800 000	800 000
	Total pour 1.1.3			0	2 400 000	2 400 000
	Total pour 1.1			0	3 600 000	3 600 000

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
1.2	Objectif stratégique 1.2 : Renforcer les systèmes afin d'identifier des moyens nouveaux, innovants et efficaces pour la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac, évaluer ces moyens et recueillir des données factuelles					
1.2.1	Objectif spécifique 1.2.1 : Améliorer les mécanismes de partage de l'expertise grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire					
1.2.1.1	Aider les partenaires intéressés et faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire	Nombre de Parties participant à des programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire (en tant que prestataires ou bénéficiaires)	Au moins 10 Parties ayant mis en place une coopération Sud-Sud ou triangulaire	0	200 000	200 000
	Total pour 1.2.1			0	200 000	200 000
1.2.2	Objectif spécifique 1.2.2 : Renforcer le rôle des plateformes du savoir pour fournir un appui aux Parties					
1.2.2.1	Coordonner les activités des plateformes du savoir et l'assistance qu'elles apportent aux Parties conformément aux décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS	Nombre de Parties ayant reçu une assistance des plateformes du savoir de la Convention-cadre	Assistance fournie à au moins 80 Parties	0	200 000	200 000
	Total pour 1.2.2			0	200 000	200 000
	Total pour 1.2			0	400 000	400 000
	TOTAL POUR LE BUT STRATÉGIQUE 1			0	4 000 000	4 000 000
2	But stratégique 2 : Constituer des alliances et des partenariats internationaux dans différents secteurs et avec la société civile afin de contribuer à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS					
2.1	Objectif stratégique 2.1 : Mobiliser les partenaires internationaux, intergouvernementaux et de développement pour qu'ils prennent en compte la Convention-cadre de l'OMS dans leurs activités, et/ou dans leurs efforts visant à atteindre les ODD					
2.1.1	Objectif spécifique 2.1.1 : Renforcer les synergies et la coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les agences du système des Nations Unies et autres institutions et initiatives internationales concernées					

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
2.1.1.1	Promouvoir la collaboration ou des activités conjointes avec les entités des Nations Unies	Nombre de collaborations/ou d'activités conjointes avec des institutions des Nations Unies	Au moins 2 collaborations et/ou activités conjointes établies ou menées	10 000	90 000	100 000
2.1.1.2	Concevoir des supports de sensibilisation destinés aux bureaux de pays de l'OMS pour encourager la prise en compte de la Convention-cadre dans la stratégie de coopération avec les pays	Nombre de Parties pour lesquelles le bureau de pays de l'OMS a pris en compte la mise en œuvre de la Convention-cadre dans la stratégie de coopération avec les pays	Mise en œuvre de la Convention-cadre incluse dans au moins 12 stratégies de coopération avec les pays	0	10 000	10 000
Total pour 2.1.1				10 000	100 000	110 000
2.1.2	Objectif spécifique 2.1.2 : Veiller à ce que la Convention-cadre de l'OMS soit pleinement intégrée dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les discussions en rapport avec la Convention-cadre de l'OMS au sein de tout forum organisé sous l'égide des Nations Unies					
2.1.2.1	Organiser des manifestations parallèles pendant les réunions pertinentes des institutions des Nations Unies	Nombre de demandes pour des manifestations parallèles	Au moins 4 demandes pour des manifestations parallèles soumises	10 000	20 000	30 000
2.1.2.2	Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la cible 3.a au niveau mondial, participer, en tant que coresponsable de la réalisation de la cible 3.a, aux travaux coordonnés par la Division de la statistique des Nations Unies sur le suivi des ODD dans le cadre des examens nationaux volontaires	Nombre de rapports sur les ODD auxquels le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS est prié de contribuer	Le Secrétariat de la Convention a contribué à tous les rapports demandés sur les ODD	0	25 000	25 000

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
2.1.2.3	Contribuer aux résolutions pertinentes des entités des Nations Unies concernées	Nombre de contributions aux résolutions pertinentes des institutions des Nations Unies concernées	Contributions à toutes les résolutions dont le Secrétariat de la Convention a été informé	0	0	0
Total pour 2.1.2				10 000	45 000	55 000
2.1.3	Objectif spécifique 2.1.3 : Élaborer des approches qui se renforcent mutuellement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 grâce à la coopération avec les membres de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles, etc.					
2.1.3.1	Participer aux travaux interorganisations des Nations Unies – Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les MNT	Nombre d'activités d'assistance plurisectorielle destinées aux Parties et mises en œuvre en coopération avec l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des MNT et/ou le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les MNT	Au moins un projet élaboré et mis en œuvre	5 000	20 000	25 000
Total pour 2.1.3				5 000	20 000	25 000

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
2.1.4	Objectif spécifique 2.1.4 : Encourager les partenariats avec des organisations et institutions gouvernementales (OIG) ou intergouvernementales					
2.1.4.1	Favoriser les candidatures d'organisations gouvernementales ou intergouvernementales et d'autres institutions à un statut d'observateur	Nombre d'organisations gouvernementales ou intergouvernementales et d'autres institutions concernées auprès desquelles le Secrétariat de la Convention a obtenu le statut d'observateur ou qui ont obtenu un statut d'observateur à la Convention-cadre	Au moins une nouvelle demande de statut d'observateur auprès d'une OIG reçue	0	0	0
	Total pour 2.1.4			0	0	0
2.1.5	Objectif spécifique 2.1.5 : Établir un plan de communication sur la Stratégie afin d'accroître également la visibilité de la Convention-cadre de l'OMS					
2.1.5.1	Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication institutionnelle	Nombre de nouveaux produits conçus dans le cadre de la stratégie de communication institutionnelle	Au moins 4 nouveaux produits conçus	40 000	200 000	240 000
	Total pour 2.1.5			40 000	200 000	240 000
	Total pour 2.1			65 000	365 000	430 000
2.2	Objectif stratégique 2.2 : Catalyser et mettre à profit les contributions des parties prenantes extérieures, en particulier de la société civile, pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre de l'OMS					
2.2.1	Objectif spécifique 2.2.1 : Accroître la participation de la société civile, notamment par l'adoption des meilleures pratiques d'autres organisations des Nations Unies, compte tenu de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS					
2.2.1.1	Contacteur des organisations non gouvernementales (ONG) pour qu'elles sollicitent un statut d'observateur à la Conférence des Parties	Nombre de nouvelles demandes de statut d'observateur présentées par des ONG	Au moins une nouvelle demande de statut d'observateur reçue d'ONG	0	0	0

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
2.2.1.2	Participation aux principaux événements et conférences mondiaux et régionaux organisés par la société civile afin d'accroître la visibilité de la Convention-cadre de l'OMS et l'engagement avec les partenaires de la société civile	Nombre de participations à des conférences ou des événements et d'événements/de sessions parallèles organisés par le Secrétariat de la Convention	Au moins 2 conférences ou événements et 2 événements/sessions parallèles organisés par le Secrétariat de la Convention	0	50 000	50 000
2.2.1.3	Organiser des réunions en ligne avec des ONG ayant le statut d'observateur	Nombre de réunions organisées	Au moins 4 réunions en ligne organisées	0	5 000	5 000
2.2.1.4	Organiser la présentation d'un rapport biennal par les ONG ayant le statut d'observateur dans le cadre de leur processus d'accréditation	Nombre de rapports soumis	Toutes les ONG ayant le statut d'observateur à la Conférence des Parties ont soumis leurs rapports biennaux conditionnant le renouvellement de leur accréditation	0	0	0
2.2.1.5	Coorganiser avec des ONG ayant le statut d'observateur des ateliers, des formations ou des événements de sensibilisation organisés par le Secrétariat de la Convention ou les inviter à y participer	Nombre d'ONG ayant coorganisé des ateliers, des formations ou des événements de sensibilisation ou y ayant participé	Au moins 30 % d'ONG coorganisent des ateliers, des formations ou des événements de sensibilisation ou y participent	0	10 000	10 000
Total pour 2.2.1				0	65 000	65 000

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
2.2.2	Objectif spécifique 2.2.2 : Créer et gérer une plateforme de coordination conformément aux recommandations du groupe de travail sur les mesures durables (FCTC/COP/7/18)					
2.2.2.1	Créer et maintenir la plateforme de coordination	Nombre de consultations de pages de la plateforme de coordination	Augmentation du nombre de consultations de pages (par rapport à l'exercice précédent)	0	150 000	150 000
	Total pour 2.2.2			0	150 000	150 000
2.2.3	Objectif spécifique 2.2.3 : Promouvoir les activités de recherche liées à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, et en particulier les priorités définies dans la Stratégie, en vertu de l'article 20					
2.2.3.1	Organiser des réunions en ligne avec des Parties et des chercheurs pour mettre en évidence les lacunes dans la recherche, notamment en ce qui concerne les priorités fixées dans la Stratégie	Nombre de rapports établis sur les lacunes dans la recherche et comprenant une analyse des coûts et de la faisabilité	Au moins un rapport élaboré	0	0	0
	Total pour 2.2.3			0	0	0
	Total pour 2.2			0	215 000	215 000
	TOTAL POUR LE BUT STRATÉGIQUE 2			65 000	580 000	645 000
3	But stratégique 3 : Préserver l'intégrité et s'appuyer sur les avancées au titre de la Convention-cadre de l'OMS					
3.1	Objectif stratégique 3.1 : Améliorer les mécanismes de gouvernance et d'administration de la Convention-cadre de l'OMS, afin que toutes les activités relatives à la Convention-cadre soient priorisées, efficaces, durables et à l'abri de toute influence de l'industrie du tabac					
3.1.1	Objectif spécifique 3.1.1 : Faire correspondre les agendas, plans de travail et budgets de la Conférence des Parties avec la Stratégie					

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
3.1.1.1	Faire correspondre les agendas, plans de travail et budgets de la Conférence des Parties avec la Stratégie	Agendas, plans de travail et budgets de la Conférence des Parties harmonisés avec la Stratégie	Agendas, plans de travail et budgets harmonisés avec la Stratégie présentés à la Conférence des Parties	0	0	0
Total pour 3.1.1				0	0	0
3.1.2	Objectif spécifique 3.1.2. : Créer un Mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention-cadre, piloté par les pairs, pour permettre aux Parties de remédier plus facilement aux lacunes et aux problèmes, diffuser les enseignements tirés de l'expérience et contribuer au déploiement de la Stratégie					
3.1.2.1	Mettre au point et utiliser un Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	Élaboration d'un mandat et désignation d'experts pour le Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre	Au moins 25 Parties ont été soumises à un Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre	0	200 000	200 000
Total pour 3.1.2				0	200 000	200 000
3.1.3	Objectif spécifique 3.1.3 : Protéger la Conférence des Parties et les autres activités relatives à la Convention-cadre de l'OMS contre l'influence des intérêts, notamment commerciaux, de l'industrie du tabac					

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
3.1.3.1	Recueillir et traiter les déclarations d'intérêts et procéder à une vérification diligente, si nécessaire.	Déclarations d'intérêts demandées et traitées par le Secrétariat de la Convention conformément aux décisions de la Conférence des Parties (pour le Secrétariat de la Convention et les réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires)	Déclarations d'intérêts demandées lors d'une session de la Conférence des Parties ou de toute autre réunion des organes subsidiaires et du Secrétariat de la Convention, si nécessaire	0	0	0
Total pour 3.1.3				0	0	0
Total pour 3.1				0	200 000	200 000
3.2	Objectif stratégique 3.2 : Soutenir et encourager les Parties dans leurs efforts visant à lever les obstacles à la lutte antitabac au niveau national					
3.2.1	Objectif spécifique 3.2.1 : Obtenir un appui politique en faveur de la lutte antitabac					
3.2.1.1	Déployer une collaboration de haut niveau entre le Chef du Secrétariat de la Convention et les Parties pour établir un appui politique en faveur de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	Nombre de visites et de réunions de haut niveau du Chef du Secrétariat de la Convention pour établir un appui politique à la lutte antitabac	Au moins 6 visites politiques/ réunions de haut niveau effectuées/ organisées	5 000	15 000	20 000
Total pour 3.2.1				5 000	15 000	20 000
3.2.2	Objectif spécifique 3.2.2 : Promouvoir les efforts collaboratifs multisectoriels, notamment le renforcement de la collaboration avec les organisations de la société civile					
3.2.2.1	Fournir une assistance technique aux Parties concernant l'article 5.2 (élaborer un mécanisme de coordination nationale), sur demande	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant l'article 5.2	Au moins 5 Parties ayant obtenu une assistance pour l'application de l'article 5.2	0	200 000	200 000
Total pour 3.2.2				0	200 000	200 000

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
3.2.3	Objectif spécifique 3.2.3 : Mobiliser des ressources durables pour la lutte antitabac					
3.2.3.1	Apporter un appui aux Parties pour l'établissement d'argumentaires d'investissement en faveur de la lutte antitabac	Nombre d'argumentaires d'investissement élaborés	Au moins 8 Parties ayant obtenu un appui pour l'élaboration d'argumentaires d'investissement	0	400 000	400 000
	Total pour 3.2.3			0	400 000	400 000
3.2.4	Objectif spécifique 3.2.4 : Déployer des mesures pour veiller à ce que les politiques de santé publique ne soient pas influencées par l'industrie du tabac (article 5.3) et assurer un suivi permanent des activités de l'industrie du tabac, aux niveaux national et international					
3.2.4.1	Apporter une assistance technique concernant l'article 5.3 aux Parties qui en font la demande	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant l'article 5.3	Au moins 20 Parties ayant obtenu une assistance pour l'application de l'article 5.3	0	800 000	800 000
3.2.4.2	Sensibiliser à la question de l'article 5.3 et des tactiques et de l'ingérence de l'industrie du tabac	Nombre de campagnes et d'activités menées afin de sensibiliser à l'ingérence de l'industrie du tabac	Au moins une campagne ou une activité menée pour sensibiliser à l'ingérence de l'industrie du tabac	0	50 000	50 000
3.2.4.3	Favoriser le recours à la politique type du système des Nations Unies pour prévenir l'ingérence de l'industrie du tabac et effectuer un suivi de cette utilisation	Nombre de campagnes ou d'activités de communication relatives à la politique type organisées par le Secrétariat de la Convention	Au moins une campagne ou activité menée	0	50 000	50 000
	Total pour 3.2.4			0	900 000	900 000

BUTS STRATÉGIQUES						
	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2025, sauf indication contraire	Coûts liés à l'activité (en USD)		
				Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
3.2.5	Objectif spécifique 3.2.5 : Suivre les avancées des principales dispositions de la Convention-cadre de l'OMS relatives aux politiques et aux programmes, notamment les estimations du nombre de vies sauvées, des coûts évités et de l'amélioration des autres résultats sanitaires et économiques					
3.2.5.1	Collaborer avec les entités qui possèdent ou gèrent des bases de données contenant des informations pertinentes pour la Convention-cadre de l'OMS à des fins de partage et d'analyse des données	Nombre d'entités concernées	Au moins 3 entités concernées	0	20 000	20 000
3.2.5.2	Mettre en œuvre des ateliers/webinaires sur l'établissement de rapports	Nombre de Parties ayant participé aux ateliers/webinaires	Au moins 30 % des Parties ont participé aux ateliers/webinaires	0	65 000	65 000
3.2.5.3	Conduire le cycle de notification biennal en 2025	Nombre de rapports reçus, analysés et pour lesquels des retours d'information ont été fournis si nécessaire	Au moins 80 % des Parties ont soumis leur rapport et reçu des retours d'information si nécessaire	15 000	150 000	165 000
3.2.5.4	Élaborer le rapport de situation mondial 2025	Élaboration du rapport de situation mondial 2025	Publication en ligne et diffusion du rapport de situation mondial 2025	35 000	0	35 000
Total pour 3.2.5				50 000	235 000	285 000
Total pour 3.2				55 000	1 750 000	1 805 000
TOTAL POUR LE BUT STRATÉGIQUE 3				55 000	1 950 000	2 005 000
TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES BUTS STRATÉGIQUES				120 000	6 530 000	6 650 000

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS				
	Activité	Coûts liés à l'activité (en USD)		
		Contributions évaluées	Contributions extrabudgétaires	Total
4.1	Objectif opérationnel 4.1 : Financement durable – Gérer les comptes de la Convention-cadre de l’OMS pour maximiser son efficacité et son efficacité, et trouver de nouvelles sources de recettes afin de soutenir les activités de mise en œuvre de la Convention-cadre			
4.1.1	Gestion et administration du Fonds d’investissement	0	50 000	50 000
4.1.2	Actualiser et mettre en œuvre un plan de collecte de fonds conformément à la décision FCTC/COP7(25)	5 000	15 000	20 000
4.1.3	Suivi du recouvrement des contributions évaluées	5 000	0	5 000
Total pour 4.1		10 000	65 000	75 000
4.2	Objectif opérationnel 4.2 : Efficacité opérationnelle – Promouvoir un fonctionnement optimal de la Conférence des Parties, ainsi que la capacité et l’aptitude du Secrétariat de la Convention à apporter un soutien à la Conférence des Parties et aux Parties dans leurs activités de mise en œuvre, de suivi et de notification			
4.2.1	Administration et gestion			
4.2.1.1	Assurer l’administration et la gestion du Secrétariat de la Convention	45 000	0	45 000
4.2.1.2	Organiser des retraites du Secrétariat de la Convention pour la planification stratégique et le renforcement des équipes	10 000	0	10 000
Total pour 4.2.1		55 000	0	55 000
4.2.2	Organiser la onzième session de la Conférence des Parties	1 072 313	600 000	1 672 313
4.2.3	Organiser des réunions régionales avant la Conférence des Parties	0	240 000	240 000
4.2.4	Préparer et appuyer les activités du Bureau et convoquer les réunions du Bureau, notamment par vidéoconférence et téléconférence	200 000	0	200 000
4.2.5	Prendre les dispositions nécessaires pour les organes subsidiaires intersessions selon les décisions de la Conférence des Parties à sa dixième session (Groupe d’experts sur l’article 2.1, Groupe d’experts sur l’article 19)	200 000	125 000	325 000
Total pour 4.2		1 527 313	865 000	2 392 313
TOTAL POUR LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		1 537 313	930 000	2 467 313
Coût total des activités pour tous les domaines d’activité		1 657 313	7 460 000	9 117 313

ANNEXE 2

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PERSONNEL BRUTES (USD)¹

Dépenses financées par les contributions évaluées (CE)				
		CE	EB	Total
1	D.2 30 % Réunion des Parties CE/70 % Conférence des Parties CE	573 300		573 300
4	D.2 30 % Réunion des Parties CE/70 % Conférence de Parties CE	1 811 040		1 811 040
2	P.4 100 % Conférence des Parties CE	1 131 900		1 131 900
2	P.3 100 % Conférence des Parties CE	947 100		947 100
1	P.2 50 % Réunion des Parties CE/50 % Conférence des Parties CE	170 100		170 100
1	P.4 100 % Conférence des Parties CE	391 650		391 650
2	P.5 100 % Conférence des Parties CE	699 300		699 300
Dépenses financées par les contributions évaluées (CE) et les contributions extrabudgétaires (EB)				
		CE	EB	Total
1	P.3 50 % Conférence des Parties CE/ 50 % Conférence des Parties EB	236 775	236 775	473 550
1	P.2 50 % Conférence des Parties CE/50 % Réunion des Parties EB	170 100		170 100
Dépenses financées par les contributions extrabudgétaires (EB)				
		CE	EB	Total
3	P.3 100 % Conférence des Parties EB		1 420 650	1 420 650
1	G.5 100 % Conférence des Parties EB		349 650	349 650
Total des dépenses liées au personnel		6 131 265	2 007 075	8 138 340

¹ Les coûts indicatifs pour le personnel de base du Secrétariat de la Convention se fondent sur les derniers coûts salariaux type de l'OMS disponibles pour 2022-2023 avec une hausse de 5 % ; les évolutions possibles en 2024-2025 seront intégrées dès qu'elles seront connues. La réalisation du plan de dotation en personnel et les ajustements éventuels dépendront de la disponibilité effective des fonds et de l'évolution de la charge de travail. Le plan du personnel ne tient pas compte de possibles affectations à court terme en fonction des besoins effectifs et des ressources disponibles.

ANNEXE 3

PROJET DE BUDGET TOTAL POUR 2024-2025 (en USD)

	Couvert par les contributions évaluées	Couvert par les contributions extrabudgétaires	Total
1. Dépenses liées aux activités	1 657 313	7 460 000	9 117 313
2. Dépenses liées au personnel	6 131 265	2 007 075	8 138 340
3. Total des dépenses directes	7 788 578	9 467 075	17 255 653
4. Dépenses à recouvrer	1 012 515	1 230 720	2 243 235
5. Total général	8 801 093	10 697 795	19 498 888

Total pour les contributions évaluées (coût des activités, traitements et dépenses à recouvrer) : **8 801 093 USD**.

(Septième séance plénière, 10 février 2024)

= = =